

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 27/03/2023

OBJET : Vote du Budget Primitif 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 26

Date convocation 17/03/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-sept mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Christophe DEBIZE, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Procurations :

Céline BABUS à Ludivine CHIERICI

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Excusé

Linda BEGGUI

Karim MOYENIN OUARDI

Didier RICHERD

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget 2023 par chapitres et opérations.

Il invite les Conseillers à consulter les documents en leur possession pour la section de fonctionnement qui s'élève à 9 465 125.03 euros pour les dépenses et les recettes.

Les élus ont à leur disposition les éléments budgétaires par chapitre avec un détail par compte.

Par rapport aux crédits ouverts en 2022, les dépenses de fonctionnement augmentent de 18.25%

Les charges générales augmentent d'environ 40.00 %. Ceci uniquement sur le poste Energie qui passe de 360.000€ à 1.080.000€

Les charges de personnel augmentent de 8.91%. C'est la prise en charge sur l'année complète de l'augmentation du point d'indice qui a eu lieu en juillet 2022, l'embauche d'une 12ème ATSEM depuis septembre 2022, et l'assistante pour Ansolia entrée au mois de septembre 2022.

Le montant des subventions aux associations reste inchangé

Par rapport aux crédits ouverts en 2021, les recettes de fonctionnement augmentent de 6.19%. Si les droits de mutation révèlent une tendance à la baisse qui a été anticipée, la revalorisation des valeurs locatives permet de prévoir une hausse des recettes de taxe foncière, sans même que les taux soient augmentés cette année.

Il invite ensuite les Conseillers à consulter la section d'investissement qui s'élève à 8 904 801.55€ euros tant en dépenses qu'en recettes.

Il évoque ensuite certains investissements prévus au budget 2023 et votés par opérations budgétaires :

- Toutes les opérations détaillées dans le PPI précédemment voté, et dans les AP/CP sont reprises en crédit de paiement en investissement
A savoir : salle des fêtes – locaux de police municipal et salle de mariage et de conseil – restaurant scolaire et restructuration-extension de l'école maternelle Paul Cézanne

En complément de ce vote par opérations, d'autres dépenses d'investissement sont prévues notamment concernant les écoles notamment 219000 € dont 100 000 € pour la reprise de la toiture de la salle polyvalente de l'école élémentaire Marcel Pagnol.

La flotte des véhicules communaux sera remise à niveau avec l'acquisition de 2 véhicules pour les services techniques et d'une nouvelle pelle mécanique ;

Des dépenses seront affectées aux bâtiments tant au niveau de l'acquisition de matériel informatique (28 000 €) que dans des travaux d'amélioration et d'isolation thermique (toitures médiathèque – salle des remparts – etc..), ou encore dans le club-house du tennis

Les aménagements de sécurité vont se poursuivre avec des opérations de marquage, la création du parking Jean Laval, la poursuite du développement de la vidéo protection.

Le nouvel emprunt maximum proposé est de 600.000 € tandis que la commune va rembourser 500 000 € environ de capital d'emprunt sur l'exercice.

Après un bref débat, sans aucune remise en cause des choix effectués, Monsieur le Maire met au vote le budget primitif 2023 de la commune de Anse.

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) APPROUVE le vote du Budget Primitif 2023 par chapitres et opérations

2°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET

Le secrétaire